



Charte de visite durant l'épidémie de Covid-19

EHPAD LE CLOITRE
42470 ST SYMPHORIEN DE LAY

Préambule :

Suite aux dernières directives gouvernementales du 12/05/2021, et aux différentes campagnes vaccinales réalisées dans l'établissement, la direction, en collaboration avec le médecin coordonnateur et l'équipe soignante, a décidé de la mise à jour de cette charte.

*Les visites ont pour objet de maintenir **le lien social** entre les résidents et leurs proches et ce afin de lutter et/ou prévenir une détresse psychologique avec incidences sur leur état de santé.*

*Cet objectif vertueux ne doit pas faire oublier la nécessaire **maîtrise du risque de contagion**.*

Un principe de confiance quant au strict respect des règles ci-après définies anime donc la présente charte.

***La demande de visite émane du résident**, et dans le cas où le résident ne peut pas l'exprimer formellement en première intention, son avis est sollicité quant à l'éventualité d'une visite.*

Le visiteur s'engage à **respecter les règles d'organisation mise en place par l'établissement, à savoir :**

- une durée de **visite de 45 min maximum**. (Cette durée pourra au cas par cas faire l'objet d'aménagement particulier). Pour des raisons d'organisation, la demande de visite doit être fixée au préalable, et l'horaire et la fréquence fixés par l'établissement, strictement respectés.
- Les visites s'effectuent dans les **espaces dédiés** ou **dans les chambres** (à l'exception des résidents non vaccinés ou dont le schéma vaccinal est incomplet) dans le respect des mesures barrières renforcées
- Les visites sont limitées à **deux personnes maximum**, et à **quatre personnes** dans les espaces collectifs dédiés.
- Les visites peuvent être autorisées aux **mineurs de plus de 6 ans** dès lors qu'ils sont en mesure de respecter scrupuleusement les gestes barrières (dont le **port du masque obligatoire**)
- Les visites ont lieu **du lundi au vendredi de 13h30 à 16h45, et à 14h30 le week-end**.
- **les visiteurs sont encouragés à procéder à un dépistage RT-PCR 72h** avant la visite (ou à un dépistage par test antigénique en pharmacie dans la journée en cas d'impossibilité de test RT-PCR). Il est rappelé qu'un résultat négatif ne dédouane pas d'une application extrêmement stricte des gestes barrières.



Charte de visite durant l'épidémie de Covid-19

EHPAD LE CLOITRE
42470 ST SYMPHORIEN DE LAY

Préparation de la visite

Le visiteur remplit l'**auto-questionnaire** transmis en amont de la visite et dans le cas où aucune case n'a été cochée « oui », le rendez-vous peut avoir lieu. Il s'agit d'un document personnel et confidentiel qui n'a pas à être remis à l'établissement.

Le visiteur suit un **protocole strict** de préparation :

- la **mise en place de mesures de précautions sanitaires** lors de l'arrivée des visiteurs :
 - la **friction des mains** avec la solution hydro alcoolique (SHA) mise à disposition ;
 - le **remplissage du registre** présent à l'entrée ;
 - le **port du masque chirurgical**, avant l'arrivée et tout au long de la visite.

Déroulement de la visite

- Le visiteur respecte les **circuits d'arrivée et de sortie indiqués**, il n'en déroge pas.
- Le visiteur **évite** autant que faire se peut, de toucher les objets, murs et rampes, poignées de porte, sur son chemin.
- **En cas de visite en chambre, il est impératif de rester en chambre et de ne pas circuler dans l'établissement**
- Le visiteur respecte les mesures de sécurité de la visite :
 - le **respect des gestes barrières et mesures de distanciation physique** (distance minimale d'1m avec toute personne) qui seront rappelées au début de la visite, par conséquent il n'est pas possible **de toucher le résident**.
 - le **circuit sécurisé** qui sera mis en place par l'établissement afin **d'éviter notamment tout contact avec les résidents, les autres visiteurs et les personnels** de l'établissement,
 - le **respect des consignes** pouvant être données par la personne désignée par l'établissement accompagnant le résident.

Fin de la visite

- ⇒ En raison des contraintes d'organisation des soins et pendant les visites, pour toute demande d'information, les proches des résidents sont invités à prendre contact **par téléphone auprès de l'équipe infirmière de 14h30 à 16h30**
- ⇒ Le visiteur prend soin de **ne pas retenir l'agent** accueillant qui doit accueillir un autre visiteur.



Charte de visite durant l'épidémie de Covid-19

EHPAD LE CLOître
42470 ST SYMPHORIEN DE LAY

En cas de non-respect de ces règles, l'établissement se réserve le droit de suspendre les visites.

Prénom / Nom Visiteur :

Prénom / Nom du résident visité :

Je déclare sur l'honneur avoir pris connaissance de la charte remise par l'établissement et également affichée à l'entrée, et m'engage à respecter les gestes barrières et les mesures de protection mises en place.

Je déclare avoir lu et rempli les questionnaires de signes cliniques et de situations à risques, en m'engageant sur l'honneur à répondre à l'ensemble des questions en toute honnêteté.

Selon les recommandations de ce document je m'engage en cas de réponse positive :

- ✓ à reporter ma visite pour une durée minimale d'une semaine
- ✓ à réaliser un test par RT-PCR SARS COV2 en cas de réponse positive
- ✓ à contacter mon médecin traitant et à suivre ses recommandations avant de pouvoir de nouveau effectuer une visite.

J'ai pris connaissance du fait que les mesures en place pourront être renforcées, et que ma visite pourra éventuellement être annulée en fonction de la situation sanitaire.

Fait à

Le

Signature